

tion que tout l'univers, moins eux, a intérêt à rendre publique. Voyons aussi, par cette écoeurante duplicité, quel cas ils font eux-mêmes des institutions les plus hautes de l'ordre établi dont ils sont les piliers et qu'ils veulent nous faire prendre pour des garanties de sécurité sociale en les considérant comme si facilement accessibles à la corruption et si naturellement disposées à faire des actes de complaisance diplomatique plutôt qu'à rendre des arrêts de justice.

La voilà la vertu cléricale, la voilà toute crachée, comme on dit dans le peuple, toute crachée à la face du Juste et précisément dans la cour du Prétoire !

Est-ce bien par modestie qu'on aurait voulu tenir cachée une pareille preuve d'habileté donnée par celui qui fait le plus bel et le plus pur ornement de notre épiscopat ? Comment le pourrait-on croire quand c'est le même qui a mendié des éloges de Rome pour lui et ses collègues, afin de se faire valoir auprès de notre public, s'acquérir un renouvellement d'influence dont le trafic rapportera quand, après lui avoir tenu la dragée aussi haute que possible, on la rendra au gouvernement ?

JUDEX.

## CE GRAND JUGEMENT

Nous avons longuement parlé l'autre jour du jugement rendu par la Cour d'Appel, dans la cause de Sauvalle vs. Tardivel ; nous avons exprimé le sentiment de générale satisfaction qu'avait causée la décision unanime du tribunal, nous avons reproduit les remarques savantes du juge en chef mais, nous avons évidemment fait un oubli qu'il n'est pas trop tard pour réparer.

Nous avons parlé du vainqueur et du vaincu, mais, pas du tout de celui qui avait gagné la victoire, c'est-à-dire de l'avocat qui a préparé la cause, l'a suivie, y a consacré le meilleur de son temps et de ses travaux et l'a fait réussir avec un éclat inaccoutumé dans nos tribunaux.

Un demandeur qui reçoit dans un jugement en dommages-intérêts le plein montant de s

réclamation doit avoir une bonne cause et surtout un très bon avocat.

M. Sauvalle avait l'un et l'autre ; M. Calixte LeBeuf dont le nom est bien connu des lecteurs du RÉVEIL comme avocat, orateur, et littérateur, a conduit cette cause et l'a plaidée avec une habileté, une sûreté, une science et une vigueur qui lui font le plus grand honneur.

La cause de Sauvalle vs Tardivel restera une de nos causes célèbres et il n'est que justice que le nom de M. C. LeBeuf, l'avocat de M. Sauvalle, y reste attaché.

PETIT-JEAN

## PRODUIT DE L'INSTRUCTION ECCLESIASTIQUE

La *Minerve*, où l'on ne nous accusera pas d'aller puiser de faux principes, vient de reproduire du *Monde* une série d'articles sur l'éducation religieuse, due à la plume de l'abbé Naudet.

Nous n'avons pas voulu empiéter sur le terrain couvert par notre frère, parce que nous étions trop heureux de lui voir faire sa part dans la tâche réformatrice à laquelle nous nous sommes consacrés, mais aujourd'hui nous y trouvons une telle confirmation des idées que nous avons exprimées qu'il est curieux de transcrire quelques extraits du numéro du 26 juin dernier qui avoue franchement que les écoles congréganistes et les collèges catholiques ne font même pas des élèves catholiques.

Les chrétiens sur lesquels nous devrions avoir le droit de compter pour livrer les batailles de Dieu sembleraient devoir être, avant tous, ceux qui ont été élevés chez nous : les uns, fils du peuple, dans ces écoles congréganistes pour lesquelles nous nous saignons aux quatre veines depuis si longtemps ; les autres, fils de bourgeois pour la plupart, dans nos collèges catholiques, sous la direction de prêtres et de religieux.

Devenus hommes la plupart des enfants élevés dans nos écoles congréganistes ne persévérent point, beaucoup vont grossir les phalanges anticléricales ou du moins tournent le dos à leurs anciens maîtres et, aux élections, votent contre eux. Quant à ceux qui sortent de nos collèges ecclésiastiques, s'ils sont pauvres trop souvent, afin de parvenir, ils laissent là leur bagage chrétien, pour devenir de parfaits opportunistes ; s'ils sont riches et dépourvus d'ambition, ils mangent leurs rentes en parfaits jouisseurs.

Cette insuffisance ne viendrait-elle pas de ceci que